

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉE, Caroline Dancause, greffière-trésorière

QUE : -

Lors de la séance ordinaire du conseil du 7 février 2022, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le règlement 01-2022, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et les conditions de perception.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité à cette adresse : www.sainteapollinedepatton.ca.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 8^e jour du mois de février 2022.


Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Caroline Dancause, greffière-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 8^e jour du mois de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de février 2022.


Greffière-trésorière